

ORGANISATION DU DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC.

Par application de dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 du CGCT sont applicables au SyMPaC.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail."

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière du SyMPaC ;
- d'apprécier les contraintes ;
- de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront traduites dans le budget primitif ;
- de s'exprimer sur la stratégie financière ;
- de s'exprimer sur la cotisation des EPCI membres.

Il vous a été adressé un rapport présentant le cadre budgétaire 2024, les perspectives économiques, la structure et l'évolution des dépenses de personnel.

A l'issue de cette présentation un débat vient d'être organisé.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2024.

Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-préfecture le : 26 février 2024
- son envoi à l'affichage le : 27 février 2024
- sa réception en Sous-Préfecture le : 28 février 2024

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le Président,
Bernard DELALIN**



COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2024

Le vingt et un février de l'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 6 février 2024 s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Julien CORDENOS, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Guillaume LOEULLIEUX, Philippe MIGNONET, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Ludovic LOQUET, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr MIGNONET), Claudia ROBERT, MM Emmanuel AGIUS, Fabrice BALLART, Pierre-Henri DUMONT (pouvoir à Mr TACCOEN), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Frédéric MELCHIOR (pouvoir Mme CHEVALIER) (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Claude KIDAD (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

MM. Guy ALLEMAND Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

M. Yves ENGRAND (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

Secrétaire de séance : Madame Michèle DUCLOY